

# Charte

MAD (Métiers Associés de la Décoration) est l'association des professionnels du décor exerçant principalement leur activité dans le domaine de l'industrie cinématographique et audio visuelle.

MAD est une association qui repose sur l'engagement mutuel de chacun au service de tous, ses adhérents en sont donc responsables à valeur égale. Ils s'engagent à respecter et à faire respecter par le seul exemple, l'éthique et les principes déontologiques inhérents aux métiers qu'ils représentent. Ils reconnaissent, par cet engagement, être des professionnels loyaux, responsables et solidaires.

L'association est indépendante de toute idéologie, de toute tendance politique, de tous syndicats et toute entité est considérée comme un interlocuteur, à priori.

En aucun cas les fonctions administratives propres à assurer la bonne marche de la structure ne peuvent constituer une hiérarchie entre ses membres qui sont égaux en son sein.

Il est admis que l'intérêt de ses membres prévaut sur celui de MAD et qu'il constitue le bien fondé de la dite association.

MAD, grâce à ses adhérents, aux convictions qu'ils partagent et par les idées qu'ils véhiculent, entend devenir une référence pour tous les professionnels concernés par les décors de films.

## OBJECTIFS ET MISSIONS

- Unir et fédérer les professionnels du décor de films.
- Être un interlocuteur reconnu et respecté par les organismes et les institutions régissant les métiers de l'audio visuel pour le compte de l'état.
- Être un acteur incontournable quant aux décisions à prendre concernant l'avenir des métiers qu'il représente.
- Dénoncer toute pratique qui dévaloriserait le travail du décor de film, qui modifierait désavantageusement la pratique de ses métiers ou qui l'empêcherait d'atteindre ses objectifs.
- Informer, sensibiliser et mobiliser ses adhérents quant aux événements qui les concernent, pour qu'ils s'accordent sur les décisions ou positions qu'ils devront prendre.
- Mettre en place les outils nécessaires (rencontres, groupes de réflexions, séminaires, bibliothèque...) pour favoriser le partage des savoirs et l'évolution des connaissances de ses membres, concernant aussi bien les domaines techniques et artistiques que législatif ou économiques.
- Élaborer ou renforcer la cohésion d'équipe, la collaboration et les passerelles interdisciplinaires nécessaires au bon fonctionnement des métiers de la décoration et à parfaire leurs objectifs.
- Faire valoir l'intérêt du travail bien fait et promouvoir les conditions nécessaires à l'obtention de cette qualité dans les métiers qu'il représente.
- Favoriser les échanges au sein de MAD et avec les associations parentes.
- Accueillir les partenaires qui la soutiendraient dans sa démarche et développer leurs relations.
- Contribuer à améliorer les conditions de travail et le développement des métiers de la décoration.